

## Décroisement des effectifs MAAF-MEDDE

### *Note pour le CTM du 21 mai 2015*

Lors du groupe de travail du 11 mai 2015 les organisations syndicales ont demandé à disposer d'un état des lieux par région, département et catégorie des agents potentiellement concernés par le décroisement.

Conformément aux engagements pris par l'administration lors de ce groupe de travail, le tableau joint à la présente note présente un état des lieux de la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 effectué sur la base des fichiers utilisés pour la gestion des mobilités (déclaration effectuées par les DDT).

Ce tableau reprend le volume (en ETP) et le nombre d'agents présents au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et **exerçant à titre majoritaire** (c'est-à-dire à plus de 50 % de leur temps) des missions relevant du périmètre du décroisement (programmes 113 et 181). Il convient de souligner que dans ce tableau un agent exerçant, par exemple, des missions chasse pour 70 % de son temps et forêt pour 30 % est intégralement comptabilisé sur le domaine « environnement ». À l'inverse, un agent exerçant pour 60 % de son temps des missions de l'économie agricole et 40 % des missions liées à Natura 2000 sera intégralement comptabilisé comme relevant du domaine « économie agricole ».

L'écart entre les ETP et le nombre d'agents figurant dans le tableau est donc uniquement lié aux temps partiels (un agent travaillant à 80 % est comptabilisé pour 0,8 ETP).

Dans ce tableau sont également mentionnées, pour chaque région, les cibles pour la première phase ainsi que celles pour la totalité de l'exercice de décroisement.

La colonne écart reprend, en pourcentage, la différence entre l'effectif (en ETP) au 01/01/2015 et la cible totale fixée pour le décroisement (en ETP).

Il convient de noter que la cible totale est **provisoire** puisque, conformément à l'instruction 2015-274 du 24 mars 2015, les RBOP peuvent faire remonter avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 leurs propositions de modification de leurs cibles pour les phases 2 et 3.

Il ressort de ce tableau qu'en moyenne il existe un écart de l'ordre de 8 % entre la situation au 01/01/2015 et la cible décroisement (à horizon 2018), écart qui correspond à la réalisation du schéma d'emploi moyen du programme 215 en services déconcentrés sur 3 ans. Les disparités régionales feront l'objet d'une analyse sur la base des notes remontées par les RBOP au 1<sup>er</sup> septembre 2015.